



## **Académie de Poitiers Déclaration liminaire CGT Enseignement Privé Poitou-Charentes CCMA du jeudi 7 juillet 2022**

Représentant.es CGT : Laurence CHARPENTIER - Alexandre ROBUCHON

À Madame la Rectrice,

À Mesdames et Messieurs les membres de la CCMA,

Cette CCMA clôture une année qui encore une fois a été très éprouvante pour l'ensemble des collègues, enseignant-es, AESH, les personnels OGE de droit privé, ... et sûrement de l'administration.

Avant d'entamer les travaux de cette CCMA, nous allons évoquer trois sujets : le ministre, le droit à l'avortement, les salaires.

Jusqu'à présent, nous avons peu entendu le nouveau ministre. Mais son interview dans le Parisien du 26 juin sur le remplacement nous paraît tout simplement surréaliste et contribue à créer de l'inquiétude ! Si la question du remplacement est un vrai sujet, les conditions de sa réalisation ne peuvent pas se faire au détriment des droits des personnels, elle doit prendre en compte les réalités de terrain et la santé des enseignant-es.

La nomination de Carole Grandjean et la création d'un ministère délégué chargé de l'enseignement et de la formation professionnels auprès du ministre du Travail et du ministre de l'Éducation nationale sont, de leur côté, une attaque contre la voie professionnelle sous statut scolaire. Cette double tutelle constitue un réel danger de voir l'enseignement professionnel sortir de l'Éducation nationale. C'est aussi le danger d'un nouveau développement de l'apprentissage et un plus grand mixage des publics dans les LP. Dans les lycées professionnels, tous les élèves sont accueillis, leur réussite aux examens est meilleure et les poursuites d'études plus nombreuses. Surtout, sur le long terme, les jeunes s'insèrent mieux dans la vie professionnelle et citoyenne. C'est donc bien cette voie de formation initiale qu'il faut développer et l'apprentissage est clairement un choix idéologique en faveur des entreprises et non des élèves.

Vendredi 24 juin, la Cour suprême des États-Unis a mis fin à une jurisprudence vieille de plus de 50 ans qui protégeait le droit à l'avortement. Même si cette annulation ne rend pas l'avortement illégal, il renvoie à chaque État américain la décision d'autoriser ou non l'IVG sur son territoire. D'ores et déjà, 26 d'entre eux ont annoncé qu'ils allaient mettre en place des lois anti-IVG. En France et en Europe, cette terrible nouvelle sonne comme une alerte. La CGT appelle à toutes les mobilisations pour défendre le droit des femmes à disposer de leur corps.

De son côté, le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques vient d'annoncer une augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice applicable au 1er juillet, alors que l'inflation sur un an est actuellement de presque 6 %. Champagne donc ! Nous sommes toutes et tous augmenté-es. Sauf qu'on est encore loin du compte pour compenser l'inflation et rattraper la perte de pouvoir d'achat de ces 20 dernières années. La CGT

maintient la revendication d'une première augmentation d'au moins 10 % de la valeur du point, avec effet rétroactif au 1er janvier et indexation sur l'inflation.

A l'heure où certain·es s'interrogent sur l'attractivité du métier, une rémunération à la hauteur, sans effet d'annonce est un élément de réponse. Si proposer un salaire de départ à 2 000 € nets est une bonne nouvelle, une refonte des grilles salariales sera indispensable pour ne pas « tasser » ces grilles.

De même pour les maîtres délégués, un salaire digne, aligné dans un premier temps sur celui des contractuels du public est bien le minimum à atteindre.

Nous aurons aussi une pensée pour toutes et tous les candidat·es aux concours. Certain·es admis·es, qui vivront une année de stage bien chargée, entre gestion de classe et formation, dont nous allons étudier l'affectation pour la rentrée, et d'autres recalé·es, mais qui « feront bien l'affaire » pour les suppléances...

Pour rappel, pour la session 2022, c'est un peu plus de 220 contrats (sur 2 800) qui ne sont pas pourvus dans le 2nd degré privé sous contrat. Et pourtant, le ministre a promis aux parents à la rentrée prochaine un·e enseignant·e dans chaque classe. Comment atteindre cet objectif si ce n'est en faisant appel à des personnels non titulaires, avec des contrats précaires ? Il est indispensable et urgent de rendre plus attractif nos métiers !

Pour conclure, pour tout le monde, ces vacances estivales seront les bienvenues. Avec un peu d'avance, nous vous souhaitons de bonnes vacances et un bel été.

Nous vous remercions de votre écoute.